



Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère

Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse individuels de l'espèce cerf au titre des recours pour la campagne 2025-2026

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L 425-6 à L 425-13 et R 425-17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Finistère a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Numéro de décision	Matricule du territoire	Demandeur	Commune (s) du territoire	Attribution recours
701	290029	BANNALEC ST CADO	BANNALEC, ST THURIEN	0
703	291182	ONF	HUELGOAT, BERRIEN, POULLAOUEN	1
702	291180	ONF	POULLAOUEN, SCRIGNAC	0

Le Président de la FDC29

Daniel Autret